

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

DU CHARBON ET DE L'ACIER

ÉDITÉ PAR LE SERVICE DES PUBLICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE A LUXEMBOURG

19 JUIN 1957

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

6^e ANNÉE N° 20

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE COMMUNE

Informations

*Session ordinaire (deuxième partie) — Exercice 1956-1957 — Ordre
du jour de la séance publique du lundi 24 juin 1957 à Strasbourg* 259/57

RECTIFICATIF

*Rectificatif à la réponse de la Haute Autorité à la question N° 43 de
M. Vanrullen* 262/57

PUBLICATION DE DIFFERENTES ETUDES

La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a amorcé des transformations profondes en Europe.

Chacun de nous n'en a pas encore une claire conscience, car l'aspect technique des problèmes du charbon et de l'acier dissimule souvent la signification et la portée générale de ces transformations.

Afin de faire connaître et comprendre l'action de la Communauté sous tous ses aspects, la Haute Autorité vient de publier une collection de brochures intitulée:

«ETUDES ET DOCUMENTS»

Ont déjà paru:

«READAPTATION ET REEMPLOI DE LA MAIN-D'OEUVRE»

avec préface de M. Paul Finet, membre de la Haute Autorité;

«OBSTACLES A LA MOBILITE DES TRAVAILLEURS ET PROBLEMES SOCIAUX DE READAPTATION»

avec préface de M. Paul Finet, membre de la Haute Autorité;

«COMPARAISON DES REVENUS REELS DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE»

Analyse statistique, avec préface de M. Albert Coppé, vice-président de la Haute Autorité.

Ces ouvrages existent dans les quatre langues de la Communauté: français, allemand, italien et néerlandais.

Chaque brochure comporte environ 150 pages, format 17,5 × 25 cm. Le prix de vente est fixé à frs b. 50.— (frs fr. 350.—) par brochure.

Les commandes peuvent être adressées aux Bureaux de vente et d'abonnements indiqués à la dernière page du *Journal Officiel de la Communauté*.

ASSEMBLÉE COMMUNE

INFORMATIONS

SESSION ORDINAIRE (DEUXIÈME PARTIE)

EXERCICE 1956-1957

Séance publique du lundi 24 juin 1957
à 16 heures

Maison de l'Europe

Strasbourg

Ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Conformément aux dispositions de l'article 12, chiffre 1, du Règlement, le Comité des Présidents, au cours de sa réunion du lundi 24 juin 1957, à 15 heures, aura à examiner l'ordre des travaux et à établir le projet d'ordre du jour des séances de l'Assemblée Commune pour la deuxième partie de la session ordinaire, prévue du lundi 24 juin au samedi 29 juin 1957.

Il résulte des délibérations de l'Assemblée Commune au cours de la première partie de la session ordinaire, des décisions du Comité des Présidents et des travaux en cours dans les Commissions, que les rapports suivants seront adoptés par les Commissions compétentes et pourront être inscrits à l'ordre du jour de cette deuxième partie de la session ordinaire:

a) *Pour la Commission du marché commun:*

— Rapport sur la deuxième partie du 5^e Rapport général sur l'activité de la Communauté: *Le fonctionnement et la structure du Marché commun* (doc. n° 37).

Rapporteur: M. Wolfgang Pohle.

— A la suite de la proposition de résolution (doc. n° 29) présentée à la première partie de la session ordinaire par M. Alain Poher, *relative aux concentrations d'entreprises dans la Communauté*, la Commission présentera un rapport complémentaire au document n° 26.

b) *Pour la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production:*

— Rapport sur la quatrième partie du 5^e Rapport général sur l'activité de la Communauté: *Le développement à long terme du Marché commun* (doc. n° 32).

Rapporteur: M. François de Menthon.

— Rapport sur la mission d'étude et d'information effectuée dans les régions périphériques de la République fédérale d'Allemagne (doc. n° 33).

Rapporteur: M. André Armengaud.

— Rapport sur le problème des prix du charbon (doc. n° 34), faisant suite à la proposition de résolution (doc. n° 17).

Rapporteur: M. André Armengaud.

c) *Pour la Commission des affaires sociales:*

— Rapport sur la troisième partie du 5^e Rapport général sur l'activité de la Communauté: *Les conditions de vie et de travail dans la Communauté* (doc. n° 35).

Rapporteur: M. Aloys-Michael Lenz.

d) *Pour la Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté:*

— Rapport sur les chapitres II et III du 5^e Rapport général sur l'activité de la Communauté: *Les relations extérieures de la Communauté*.

Rapporteur: M. René Pleven.

e) *Pour la Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines:*

— Rapport sur les parties du 5^e Rapport général sur l'activité de la Communauté relatives à la sécurité dans les mines.

Rapporteur: M. Alfred Bertrand.

f) *Pour la Commission des transports:*

— Rapport sur les transports dans la Communauté et les paragraphes 5 et 137 à 147 du 5^e Rapport général sur l'activité de la Communauté.

Rapporteur: M. Paul-J. Kapteyn.

g) *Pour la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune:*

— Rapport sur le quatrième rapport du commissaire aux comptes, exercice 1955-1956 (doc. n° 30).

Rapporteur: M. Gerhard Kreyssig.

— Rapport sur les comptes des quatre institutions de la Communauté pour le 4^e exercice et sur les rapports semestriels des quatre institutions de la Communauté sur la situation de leurs dépenses administratives au cours du premier semestre de l'exercice financier 1956-1957 ainsi que sur l'évolution de la situation financière de la Communauté au cours du 4^e exercice (doc. n° 31).

Rapporteur: M. Martin Blank.

— Rapport sur l'état prévisionnel des dépenses administratives de la Communauté et sur le budget de la Communauté pour le 6^e exercice financier, 1957-1958 (doc. n° 36).

Rapporteur: M. Jean Charlot.

h) *Commission des questions juridiques, du règlement de l'Assemblée Commune, des pétitions et des immunités:*

La Commission du règlement a été saisie d'une demande d'interprétation du paragraphe 4 de l'article 29 du Règlement. Elle fera rapport pour la présente session. Le rapporteur n'a pas encore été désigné.

Conformément à l'article 46 du Règlement, le Comité des Présidents et ensuite l'Assemblée Commune devront adopter, au cours de cette même session:

— le rapport sur l'activité de l'Assemblée Commune prévu à l'article 2 du protocole sur les relations avec le Conseil de l'Europe.

Rapporteur M. Gilles Gozard.

En ce qui concerne le calendrier des travaux de la session, le Comité des Présidents s'est limité à fixer que la première séance publique de l'Assemblée se tiendrait le lundi 24 juin 1957 à 16 heures et que cette première séance serait réservée à la discussion des rapports établis par la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune.

Le Comité des Présidents s'est réservé de fixer la suite de l'ordre des travaux de l'Assemblée au cours de sa réunion prévue pour le lundi 24 juin à 15 heures. Une convocation séparée pour cette réunion est envoyée aux membres du Comité des Présidents.

Luxembourg, le 11 juin 1957.

RECTIFICATIF

à la réponse de la Haute Autorité à la question n° 43 de M. Vanrullen

(Journal Officiel de la Communauté n° 18 du 3 juin 1957)

Page 238/57, 2^e colonne, sous IV, 2^e paragraphe

au lieu de:

Ainsi, la Haute Autorité a organisé par exemple un échange d'expériences méthodique entre deux experts de la formation professionnelle des mines de houille, facilité des voyages d'études, organisé des journées d'information et publié une documentation sur l'organisation et les méthodes appliquées à la formation professionnelle dans les houillères des pays de la Communauté.

lire:

Ainsi, la Haute Autorité a organisé par exemple un échange d'expériences méthodique entre des experts de la formation professionnelle des mines de houille, facilité des voyages d'études, organisé des journées d'information et publié une documentation sur l'organisation et les méthodes appliquées à la formation professionnelle dans les houillères des pays de la Communauté.

VIENT DE PARAÎTRE:

UN TÉMOIGNAGE SUR LA COMMUNAUTÉ DES SIX

par

M. Pierre Wigny

Membre de l'Assemblée Commune

Il appartenait à l'Assemblée Commune, organe politique de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, de porter un jugement sur la méthode instaurée par le Plan Schuman.

Un marché commun, même limité au charbon et à l'acier, permet-il ou non de contribuer au relèvement du niveau de vie des populations, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre?

Les institutions de type nouveau apparues avec la Communauté ont-elles fonctionné efficacement? Ont-elles gêné ou aidé les États membres? Se sont-elles montrées hostiles ou amicales envers les pays tiers?

Y a-t-il eu intégration véritable de ces industries de base que représentent les charbonnages et la sidérurgie et, dans l'affirmative, cette intégration s'est-elle avérée profitable à l'économie des États membres?

Enfin, ce marché commun à Six a-t-il entravé ou facilité le développement du commerce international?

Autant de questions auxquelles il importait de fournir une réponse à l'heure de la ratification des traités instituant la Communauté Économique Européenne et l'Euratom.

C'est à ce but que répond le rapport présenté par M. Pierre Wigny au nom de la Commission des Affaires politiques de l'Assemblée Commune.

Cet ouvrage est publié dans les quatre langues officielles de la Communauté: français, néerlandais, allemand et italien.

L'édition française (un volume de 121 pages, format 17,5×25 cm) est en vente aux adresses suivantes:

En France, au prix de 320 fr. français, au «Journal Officiel de la République Française», 31 quai Voltaire, Paris (7e).

En Belgique, au prix de 45 fr. belges, au «Moniteur Belge», 40 rue de Louvain, Bruxelles.

Au Grand-Duché du Luxembourg, au prix de 45 fr. luxembourgeois, au «Service de diffusion du Mémorial», 8 avenue Pescatore, Luxembourg.